



Réf. Farde e-Assemblées : 2574613

N° OJ : 20

Projet d'Arrêté - Conseil du 29/01/2024

Objet : Dispositif de pilotage des Pôles Territoriaux.- Avenant à la convention d'accompagnement et de suivi.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale ;

Considérant la décision du Conseil communal du 21 février 2022 relative à la convention d'accompagnement des établissements de l'enseignement fondamental de vague 3 et de suivi avec le CECP (Conseil de l'enseignement des communes et des provinces);

Considérant l'article 6.2.4-1 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire ;

Considérant que dans le cadre du processus d'amélioration du système éducatif, les directions de l'école siège, avec l'appui du coordonnateur de pôle et en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire du pôle territorial, sont appelées à élaborer une annexe au plan de pilotage de l'école siège visant à favoriser et à améliorer l'inclusion des élèves qui présentent des besoins spécifiques dans toutes les écoles d'enseignement ordinaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et à équilibrer la prise en charge de ces élèves ; ;

Considérant que l'avenant permet d'envisager les priorités du pôle pour les années à venir, en lien avec l'objectif d'amélioration qui vise l'inclusion des élèves à besoins spécifiques ;

Considérant que l'avenant a fait l'objet d'un dialogue concerté avec les différents pouvoirs organisateurs des écoles siège et partenaires impliqués dans le pôle territorial ;

Considérant que cette annexe fait partie intégrante du plan de pilotage des Pôles territoriaux ;

Considérant que dans ce cadre, le CECP (Conseil de l'enseignement des communes et des provinces) propose une offre de soutien et d'accompagnement ;

Vu l'avis de la Section de l'Instruction publique;
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

DECIDE :

Article unique : Adopter l'avenant à la convention d'accompagnement et de suivi dans le cadre du dispositif de pilotage des pôles territoriaux.

Annexes :

[Avenant à la convention FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

